

Exercice 1993 - Transports urbains - Programme d'investissements

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le montant des investissements destinés au réseau de transports urbains pouvant être financés au cours de l'année 1993 s'élève à 18 806 KF se décomposant comme suit :

- crédits prévus au budget 1993	11 245 KF
- réaffectation reliquat versement-transport encaissé en 1992	3 861 KF
- réaffectation de l'excédent de versement de la collectivité au compte transport pour l'exercice 1992 (part versement-transport)	405 KF
- remboursement TVA	3 400 KF

	18 911 KF

Il est proposé le programme suivant :

- Acquisition de matériel roulant, y compris matériel embarqué	16 511 KF
. autobus moyenne capacité	
. articulé 4 portes	
. standard 3 portes	
. standard 3 ports, plancher surbaissé	
- Bâtiments	300 KF
- Informatique de production	1 000 KF
- Équipement des ateliers	600 KF
- Aménagements liés aux infrastructures pour l'amélioration de la vitesse commerciale	500 KF

	18 911 KF

Ces dépenses seront financées sur le budget de l'exercice courant.

Un certain nombre de marchés seront nécessaires pour réaliser ces opérations. Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'investissements proposé,

- autorise M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.